

128 FEV. 2018 DECISION DG n°2018-55

Du **portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- VU** le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;
- VU** le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;
- VU** la décision DG n°2000-076 du 22 mai 2000 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2014-86 du 27 mars 2014 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2014-124 du 5 mai 2014 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2014-155 du 26 mai 2014 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2014-172 du 17 juin 2014 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2016-134 du 22 mars 2016 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2016-151 du 11 avril 2016 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : En application des articles L.5313-1 à L.5313-3 et R.5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dont les noms suivent :

Monsieur Jean-Christophe BORN à compter 03/03/2018	ingénieur
Monsieur Alain BARJONNET à compter 22/03/2018	docteur en pharmacie
Madame Céline DUGUE à compter 03/03/2018	ingénieure en génie biologie
Monsieur Amar GHELAB à compter 03/03/2018	ingénieur biomédical
Madame Kheira HAMADI à compter 03/03/2018	docteure en pharmacie
Monsieur Daniel ROQUE à compter 03/03/2018	titulaire d'un DESS de pharmacie industrielle

Monsieur Abdelaali SARAHA
à compter 03/03/2018

pharmacien inspecteur de santé publique

Madame Léa STANKOVSKI
à compter 11/04/2018

docteure en neurosciences

Article 2 : Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le 28 FEV. 2018

Dr Dominique MARTIN

Directeur général